400 ans de bénévolat dans les prisons de Liège

1624 Naissance d'un bénévolat spécifique en faveur des pauvres prisonniers.

- 1612-1650 : Prince-Evêque Ferdinand de Bavière.
- Activités du confrère : récolter des aumônes, visites des prisonniers, préparer les condamnés à mort et veiller à leur sépulture.
- Les confrères sont mandatés pour contrôler les prisons.
- 1744 : Jean-Théodore de Bavière publie le règlement des prisons suite à la pression de la Compagnie.
- Le varlet : Il se chargeait de faire les achats pour la compagnie, il faisait la quête à la boucherie, et d'autre services.

Tête décollée de Saint-Jean Baptiste, en bois, posée sur un plat sur le marli trois alvéoles reliquaires, dont les reliques sont absentes.
Signé 1508 Jan Bieldesnieder van Weerd, exposé au musée Curtius, régulièrement prêtée avec notre accord pour des expositions extérieures.
La Compagnie va se scinder en deux en 1624, pour donner naissance à la Compagnie pour le secours des pauvres et honnêtes ménages et de l'autre la Compagnie pour le secours des pauvres prisonniers ou le Saint-Jean le Décoller vouée aux prisonniers.
Son activité, récolter des aumônes au bénéfice des prisonniers sans ressources enfermés dans les deux principales prisons, la souveraine justice du Mayeur, et le tribunal ecclésiastique de l'Officialité. La quête est l'activité emblématique de la Compagnie.
Elle se fait de porte à porte, dans les lieux publics comme le marché ou la boucherie et bien sûr, le dimanche aux portes des églises. Le varlet précède les confrères lors de procession, il achète des denrées alimentaires dans les différentes maisons de Liège. C'étaient principalement du café, du lait, du beurre, du sucre, de l'huile de poisson, des œufs et des pommes.

Suite à une controverse constante entre la Compagnie et le geôlier, afin de savoir qui doit couvrir les frais d'entretien des prisonniers, victoire importante de la Compagnie qui obtient en 1744, la publication d'un règlement des prisons par Jean-Théodore de Bavière.
Les obligations du geôlier sont fixées et la Compagnie est mandatée par le Prince-Evêque pour contrôler que le personnel s'y conforme.
La Compagnie fait graver le règlement sur des plaques de cuivres qui sont apposées dans les prisons. La Compagnie aide les condamnés à mort, elle se charge de les laver (vraisemblablement ce serait les épouses des confrères) et de les vêtir de blanc le jour de leur exécution, de les accompagner jusqu'au lieu du supplice puis de leur procurer une sépulture.

Origine sociale des confrères. La grande majorité des confrères sont des roturiers mais fortunés. Il fallait au moment de l'admission d'un nouveau confrère que celui-ci invite à ses frais à une réception. La Compagnie reçoit régulièrement des legs, des dons elle possède un parc immobilier d'une dizaine de maison, dont elle tire des revenus.

La Compagnie bénéficie d'appuis importants vu son utilité dans le système judiciaire liégeois.
Les femmes sont considérées comme les prolongements de leur mari, elles ont le statut de membre à part entière et bénéficient des avantages qui y sont associées (indulgences et messes mortuaires) les confrères sont tenus de faire la quête, de demander l'aumône par tous les temps, à se rendre dans les prisons pour «visiter, caresser des gens sales, puants de tabac, mal nourris, dont il faut subir la rudesse, la mauvaise humeur, à s'accoutumer à tout ce qui peut choquer dans les prisons, à s'employer à préparer les condamnés à mort au supplice et à les ensevelir après leur exécution.

La confrérie offre donc de nombreuses occasions de racheter ses péchés.
L'aspect désintéressé et modeste de leur activité est souligné, nous sommes dans une pratique de piété qui s'affiche pour solliciter l'aumône, mais qui prend aussi un aspect mondain qui met en exergue une position sociale.

	Date	Nom		Lieu exécution	Mode exécution	Motif	
	27- 4-1715	Thirv, Jean	51.10	Montegnee	P. coupé, étranglé, mis sur roue		
41	4- 5-1715	Fremillot, Jacques	70.10	Fléron ?	Etranglé, mis sur roue	Assassinat	
	9- 9-1715	Croissant, Simon, de Herstal	44.	Boncelle	Roué vif, étranglé après 4 heures	Assassinat	LXVII
42	18-10-1715	Daniel, Baptiste, soldat	48-10		Passé par les armes	A débauché un collègue	
	14- 1-1716	Tilfft, Jean-Théodore	85.10	Marché	Pendu	Faux monnayeur	LXVIII
43	25- 4-1716	X. . . ., soldat	27.10	Balloir du clergé	Pendu		
	28- 8-1716	Coiquelbert, Cornélis, messager.	85.15	St-Gilles, dont 47.15 vte hab.	Pendu	Vols	LXXIII
44	9-11-1716	Paque, Michel	32.10	Fexhe-Slins	Décapité	A assomé un homme	LXXIV
	26-11-1716	Desiron. . . ., Stader, Joannes, Manhay, Abraham, Renoy, Michel.	104.10	St-Gilles	Pendus	Vols domestiques avec effraction	LXXV
	9- 1-1717	de Bellevaux, Louis-M.	69.15	Degrés de St-Lambert	Pg coupé, décapité	A voulu tuer son neveu	LXXVI
45	13- 2-1717	Touchar, Jean, milicien	43.5	St-Gilles	Pendu		
	2- 3-1717	Gand, Jean-Baptiste.	52. 5	En Bèche	Harquebusé	Déserteur	
	5- 6-1717	Danthinne, Gilles.	32.10	Sur le quai	Tête cassée	Déserteur	
46	12- 6-1717	Lagrange-Picar, Pierre.	42.12	St-Gilles	Pendu	A volé 3 cœurs d'arg. au Crucifix de St-Lambert	LXXIX
	28- 7-1717	Fracis et Jacob et trois autres inconnus	81.10	St-Gilles	Pendus	Vol de gd chemin	LXXX
	9- 9-1717	Vandenbrouck, Knapers A. Simois, H., Courard, F. et Nayer, Jacob.	64.10	St-Gilles	Pendus	Vagabonds voleurs	LXXXI
47	5-10-1717	Schepers, N. et J. et Madeleine, Hendrix, Jeanne, Montoir, Jean-François	90.	Arbre Ste-Barbe, S. W. avec écriteau : voleurs et sacrilèges	2 rompus, décapités, 3 étranglés puis décapités	Vols dans les églises. Les corps furent brûlés	LXXXII
	25-10-1717	Cinq hommes et deux femmes	122.10	Arbre Ste-Barbe	Pendus, étranglés puis brûlés	Vagabonds voleurs	LXXXIV
48	8-11-1717	Sept personnes	4.	St-Gilles	Pendus (offenses à la confrérie qui suspendit la quête)		LXXXV
	22-11-1717	Hustremans, Willem. Cornelis.	68.	St-Gilles	Pendus	Voleurs	LXXXVI
	2- 5-1718	Paiviez, Jean (Boncelles)	67.10	St-Gilles	Pendu	Voleur	LXXXVIII
	4- 6-1718	Colson, Jean, de Fosses.	62.	St-Gilles	Roué vif	Meurtre du messager du lieu	XC
49	9- 7-1718	Boget, Marie-Anne	30.	Val N./Dame lez Huy	Noyée	A « suffoqué » son enfant	

contact@cievisiteursliege.be • www.cievisiteursliege.be

Accès à notre site internet